

tard évêque de Chalon-sur-Saône, étude annoncée depuis près d'un an et que de graves préoccupations ne lui avaient pas encore permis de lire à la Société. Il ajoute qu'il a vu paraître, il y a peu de jours, un article sous le même titre, mais que, malgré le désir qu'il en aurait eu, il n'y a trouvé aucun renseignement nouveau à ajouter à son travail déjà terminé.

Nous attendrons pour l'analyser l'achèvement du travail de M. de Bonnault.

En l'absence de M. Z. Rendu, M. Sorel donne lecture d'un travail de notre confrère intitulé *le Cellier moyen âge de l'Hôtel-Dieu*.

Après avoir décrit la belle salle souterraine désignée sous ce nom et que beaucoup de nous connaissent, M. Rendu examine les deux questions qui se posent naturellement à la vue de ces curieux vestiges de l'un des plus grands édifices de Compiègne : I. A quelle époque remonte sa construction ? — II. Quelle a dû être sa destination primitive ?

La construction paraît antérieure à saint Louis, c'est-à-dire à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, mais elle ne présente aucun caractère roman, aussi peut-on admettre qu'elle remonte au milieu du XII^e siècle. Quant à sa destination, il semble plus facile d'indiquer ce à quoi elle n'a pu servir que de la préciser. Ainsi, l'absence de niches, de table d'autel, de crédence, de piscine et de toute ornementation religieuse montre suffisamment qu'il ne s'agit ici nullement d'une chapelle ni d'une crypte, comme il s'en trouvait sous beaucoup d'églises du XII^e siècle. La petitesse et la rareté des baies qui ne laissent pénétrer qu'un faible jour et le manque de foyer et de cheminée ne permettent pas non plus de supposer que ce local ait pu servir de salle d'armes, d'atelier, de dortoir ou d'infirmerie ; il est donc présumable qu'il a reçu, dès l'origine, la même destination qu'on lui voit encore aujourd'hui.

M. Rendu rend compte, en terminant, de sondages qu'il a fait exécuter et qui ont mis à jour,

à une profondeur de cinquante centimètres du sol actuel, les bases des colonnes, c'est-à-dire l'ancien niveau de cette salle qui, par ses belles proportions, mérite de fixer l'attention des archéologues.

M. Méresse présente quelques observations sur les nécessités qui ont forcé à relever le sol de cette salle et notamment sur le niveau de l'eau qui chaque hiver s'élève au-dessus du sol que M. Rendu propose de fixer. Il fait remarquer en outre que, s'il n'y a pas d'ouvertures du côté nord, c'est parce que c'est de ce côté que se trouvait le cloître des religieuses.

M. le président de Roucy présente un objet en silex emmanché dans un roseau et qui lui a été apporté comme trouvé en draguant dans la rivière. Il montre la fausseté de cet emmanchement et engage ses confrères à se tenir en garde contre des falsifications de ce genre.

M. Méresse communique des lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles le 13 janvier 1699, en faveur du sieur Le Féron, conseiller du roi et grand maître des eaux et forêts de l'Île-de-France, l'autorisant à prélever sur les états de la généralité de l'Île-de-France une somme annuelle de 1.000 livres pour l'indemniser de ce qu'il ne peut toucher la part qui devait lui revenir dans les amendes pour délits forestiers, par suite des réserves faites en faveur des apanagistes et des dons attribués aux établissements hospitaliers, sur la plupart des forêts qui lui avaient été assignées à cet effet.

La lecture de M. Sorel sur la choule et la suite de celle de M. Bazin sur la vie d'Hersan sont remises à la prochaine séance.

Le Secrétaire, MARSY.